

Communiqué de presse

Brink's fait l'acquisition de Temis

Le groupe **Brink's**, groupe international d'ingénierie fiduciaire et N°1 du secteur en France, a acquis le 31 octobre 2017, 100 % du capital de la société **Temis**, l'un des leaders français des services fiduciaires.

Pechel, société de capital investissement indépendante, est entré au capital de Temis en 2014 aux côtés de **Didier Chaudat** son fondateur et d'un actionnaire historique pour renforcer sa structure actionnariale notamment vis-à-vis des grand donneurs d'ordre et participer à la structuration de la société en vue de son développement et de sa transmission.

Les conseils :

- Côté vendeurs : Pechel Industries (actionnaire de Temis) et le fondateur de Temis, Didier Chaudat :

Juridique : **Dentons Paris : Emmanuel Scialom** (associé), **Morgane Ferron**

- Coté acquéreur : Brink's :

Juridique : **Ngo Jung & Partners : Aménis Bererhi** et **Gérard Ngo** (associés), **Anne le Fur** et **Jacob Kanza**

A propos de Dentons

Dentons fournit des solutions juridiques et commerciales d'excellence à ses clients. Plus grand cabinet du monde, il est classé parmi les meilleurs cabinets d'avocats par Acritas, lauréat du BTI Client Service 30 Award, et reconnu par les plus grandes entreprises et annuaires juridiques pour sa capacité d'innovation, notamment grâce au lancement de Nextlaw Labs et Nextlaw Global Referral Network. Première firme mondiale polycentrique, Dentons défie le statu quo et accompagne ses clients sur tous les marchés et dans toutes les opérations. www.dentons.com

A propos de Ngo Jung & Partners

Créé en 1978, Ngo Jung & Partners a bâti sa réputation sur son expertise et son savoir-faire dans tous les domaines du droit des affaires (*corporate*, arbitrage international, contentieux complexes, procédures collectives et restructurations, droit social) et du droit des assurances. Le cabinet procède à une approche stratégique globale des problèmes juridiques de ses clients français et étrangers. Grâce à une interprétation innovante du droit et sa compréhension du monde des affaires, il crée des solutions sur-mesure, pragmatiques et rentables. www.njpartners.com

Option DROIT & AFFAIRES

L'ÉVÉNEMENT

Allen & Overy accueillera Guillaume Valois et son équipe en janvier

Guillaume Valois s'apprête à quitter DLA Piper pour rejoindre, en janvier, les équipes fiscale et private equity d'Allen & Overy. Il est accompagné de Charles-Antoine del Valle, counsel, ainsi que de Pierre Cao-Peska et Ageu Pirès, collaborateurs.

L'associé vient ainsi renforcer l'équipe corporate menée par Marc Castagnède et Romy Richter, en apportant au cabinet la compétence en fiscalité transactionnelle, jusque-là manquante. Il complète également l'expertise de Mathieu Vignon, plus orientée sur les aspects fiscaux des opérations financières.

Conseillant des fonds, des investisseurs, des foncières et des grands groupes, Guillaume Valois intervient sur la structuration fiscale des opérations, tant en private equity, en M&A, que dans le secteur immobilier. Il agit également dans le cadre d'opérations de restructuration et accompagne ses clients lors de contrôles fiscaux ou de contentieux.

«Je connaissais déjà certains membres de l'équipe d'Allen &

Overy, dont j'apprécie la qualité, explique Guillaume Valois. J'ai été séduit par le projet du cabinet et sa volonté de créer une offre de services complète en private equity et en immobilier.» Les différentes équipes ont d'ailleurs déjà eu l'occasion de tester leur future association en œuvrant ensemble sur la récente acquisition de Gekko par AccorHotels.

Diplômé d'un DESS de droit fiscal et d'un diplôme international de droit fiscal européen (université de Bourgogne), Guillaume Valois commence sa carrière chez Clifford Chance où il intervient essentiellement lors de transactions immobilières et industrielles. En 2005, il intègre Weil, Gotshal & Manges et profite du positionnement du cabinet pour élargir sa pratique au private equity. Sept ans plus tard, il rejoint Michel Friehe, qui est alors en train de fusionner sa boutique Friehe Bouhénic avec DLA Piper. Promu associé, il prend en charge la pratique fiscalité transactionnelle. ■

Coralie Bach

AU SOMMAIRE

Communauté

Grenelle du droit : un premier pas vers une union des professions p.2-3
Carnet p.4

Affaires

PAI et Sagard cèdent Kiloutou pour 1,5 milliard d'euros p.5
Le conseil de PAI Partners et Sagard : Christophe Garaud, associé chez Willkie Farr & Gallagher p.5
Deals p.6-7

Analyses

La divisibilité des clauses des contrats publics ou le maintien sélectif du lien contractuel p.8-9
France : La Cnil adopte une nouvelle autorisation unique pour ouvrir les systèmes de prévention des fraudes p.10-11

ACTUALITÉS

DROIT GENERAL DES AFFAIRES

Linklaters et White sur l'augmentation de capital de Transgene

La société biopharmaceutique Transgene, cotée sur Euronext, réalise une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, pour un montant total de 14,4 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres. Des investisseurs institutionnels américains et européens, spécialistes des biotechnologies, ont participé à l'opération permettant un renforcement de la structure actionnariale de Transgene à l'international, tout comme des actionnaires existants, dont l'Institut Mérieux (TSGH), l'actionnaire majoritaire de Transgene, et Dassault Belgique Aviation (DBA). Dans le détail, l'entreprise a émis 5 643 199 actions nouvelles souscrites à un prix unitaire de 2,55 euros. Guggenheim Securities, LLC et Oddo BHF SCA ont agi en tant que teneurs de livre associés. Basée à Strasbourg, Transgene conçoit et développe des produits d'immunothérapie ciblée contre les cancers et les maladies infectieuses. Les fonds levés serviront à la poursuite du développement clinique et préclinique des immunothérapies innovantes. **Linklaters** a conseillé Transgene avec **Bertrand Sénéchal**, associé, **Mylène Gallaud**, **Sandra Fernandes** et **Marie Gautier** sur les aspects de droit français ; **Luis Roth**, associé, **Sonny Ha** sur les aspects de droit US ; **Cyril Buisson**, associé, et **Nadine Eng** en fiscal. **White & Case** a épaulé le syndicat bancaire avec **Philippe Herbelin**, associé, **Max Turner**, counsel, et **Isabelle Touré-Farah**.

Gide et Linklaters sur l'IPO d'Erytech

Erytech Pharma réalise son introduction en Bourse sur le Nasdaq, par voie d'augmentation de capital réservée à des investisseurs spécialisés américains et européens pour un montant total brut de 144 millions de dollars (122,6 millions d'euros), après exercice intégral de l'option de surallocation. Cette opération est la première introduction en Bourse aux Etats-Unis sur le Nasdaq Global Select Market d'une société française déjà cotée sur Euronext. Dans le détail, elle a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 5 374 033 actions ordinaires, comprenant une offre de 4 686 106 actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (ADSs) aux Etats-Unis, à un prix de 23,26 dollars (19,82 euros) par ADS, et un placement privé concomitant en Europe (y compris en France) et dans certains pays, à l'exception des Etats-Unis et du Canada, de 687 927 actions ordinaires au prix correspondant de 20 euros par action ordinaire, pour un montant total brut estimé à environ 125 millions de dollars (107,2 millions d'euros). Les actions ordinaires d'Erytech sont admises aux négociations sur Euronext Paris et les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market. Cotée sur Euronext Paris, Erytech est une société biopharmaceutique française de stade clinique développant des thérapies innovantes en encapsulant des substances thérapeutiques dans les globules rouges. Les fonds levés lui permettront notamment de mener des études de phase trois dans le traitement du cancer du pancréas et de la leucémie aiguë lymphoblastique. **Gide** a conseillé Erytech sur les aspects de droit français de cette opération avec **Ar-**

naud Duhamel, associé, **Guilhem Richard**, **Juliette Pierre** et **Mari-léna Gryparis** ; **Olivier Dauchez**, associé, et **Alexandre Bochu** en fiscal. Erytech était également conseillée par **Cooley** sur les aspects de droit américain. **Linklaters** a conseillé le syndicat bancaire sur les aspects de droit français avec **Bertrand Sénéchal**, associé, **Mylène Gallaud**, **Sandra Fernandes**, **Jacek Urban** et **Marie Gautier** ; **Cyril Buisson**, associé, et **Nadine Eng** en fiscal. Le syndicat bancaire était également conseillé par **Covington & Burling** sur les aspects de droit américain.

FUSIONS-ACQUISITIONS

Dentons et Ngo sur l'acquisition de Temis par Brink's

La filiale française du groupe américain de transport de fonds Brink's acquiert la totalité du capital de la société Temis, spécialisée dans les services fiduciaires. L'acquisition porte sur les différentes entités du groupe, à savoir Temis (transport de fonds, traitement des valeurs, gestion et maintenance des automates bancaires), Temis Conseil & Formation et Les Goélands (transport et logistique de valeurs en véhicules banalisés). Elle permet à Pechel Industries, entré au capital en 2014 aux côtés du fondateur et d'un actionnaire historique, de céder sa participation. Fort de plus de 59 900 collaborateurs dans le monde, dont 5 200 en France, Brink's est spécialisé dans l'ingénierie fiduciaire (transport de fonds, flux de paiements, automates de dépôt et de retrait pour la banque et le commerce). Le groupe dégage un chiffre d'affaires de plus de 320 millions d'euros. Pour sa part, Temis, qui emploie 500 salariés, réalise un chiffre d'affaires d'environ 46 millions d'euros. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie mondiale de développement du groupe Brink's. **Dentons** a épaulé Pechel Industries et le fondateur de Temis avec **Emmanuel Scialom**, associé, et **Morgane Ferron**. **Ngo Jung & Partners** a assisté Brink's avec **Aménis Bererhi** et **Gérard Ngo**, associés, **Anne Le Fur** et **Jacob Kanza**.

Skadden et Didier & Levy sur l'acquisition de Restlet par Talend

Talend, le spécialiste des solutions d'intégration big data et cloud, reprend 100 % de Restlet, une plateforme de tests et de conception d'interfaces de programmation. Coté au Nasdaq, avec une capitalisation boursière de 1,2 milliard de dollars (1,03 milliard d'euros), Talend a généré un chiffre d'affaires d'environ 106 millions de dollars (90 millions d'euros) en 2016, en progression de 40 % sur un an. Basée à Nantes et composée d'une équipe de seize personnes, Restlet utilise le cloud pour fournir des capacités de conception, de documentation, de test et d'hébergement d'API pour les développeurs. L'acquisition de Restlet permettra à Talend d'étendre sa plateforme d'intégration de données avec des capacités d'API afin que ses clients puissent partager les données de manière plus étendue et ainsi maximiser les performances tout au long de leur chaîne de valeur. **Skadden** a épaulé Talend avec **Arash Attar-Rezvani**, counsel, et **Pierre Brulé** en corporate ; **Stéphanie Stein**, of counsel, et **Carine Louyot** en social. **Didier & Levy** a assisté Restlet et ses actionnaires avec **Philippe Didier**, associé, et **Jonathan Amoch**.